



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

*Direction des Territoires,
de l'Alimentation et de la Mer*

Avis de recrutement sur dossier (Femmes – Hommes) d'un agent contractuel de catégorie A

**La Direction des Territoires de l'Alimentation et de la Mer
recrute sur dossier
un agent contractuel de catégorie A
au siège de la DTAM à Saint-Pierre
Poste : Responsable risques industriels et énergie**

Date limite de dépôt du dossier de candidature

12/11/18

Tél. : 05 08 41 12 00 – fax : 05 08 41 39 50
BP 4217 boulevard Constant Colmay
97500 Saint-Pierre

www.saint-pierre-et-miquelon.developpement-durable.gouv.fr

I – DESCRIPTIF DU POSTE

Enjeux et dossiers principaux du poste :

Il porte en lien étroit avec le chef de l'unité des missions importantes pour l'archipel au regard des enjeux locaux en matière de risques technologiques et de mise en oeuvre de la politique de transition énergétique dans l'Archipel.

Activités principales :

Sous l'autorité du chef d'Unité, le titulaire apportera son expertise dans la mise en oeuvre de la transition énergétique et la prévention et le conseil en matière de risques technologiques.

- Risques technologiques :
 - Exercera la fonction d'inspecteur des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement,
 - Exercera les missions dévolues à l'inspection du travail dans les mines et carrières,
 - Instruira les dossiers administratifs et les contrôles réglementaires et périodiques,
 - Sera le référent concernant l'application des textes réglementaire dans ce domaine,
 - Sera le conseil référent sur l'archipel en matière ICPE (aides à l'État, aux Collectivités locales et aux entreprises).
- Transition énergétique :
 - Participation à l'élaboration et la mise en oeuvre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE),
 - Mise en place d'une politique interne de réduction de la consommation d'énergie fossile,
 - Participation au développement d'énergies renouvelables dans l'archipel,
 - Interlocuteur de la représentation de l'ADEME pour ce qui concerne les aspects énergétiques.
- Suppléance avec le technicien en charge de la police de l'eau
 - Le titulaire du poste devra assurer une continuité administrative et si possible technique des dossiers instruits par le technicien en charge de la police de l'eau en son absence. La réciprocité entre ces fonctions est un objectif de renforcement du service, indispensable pour cette petite unité.
- Assure l'intérim du chef d'unité en son absence

II – QUALITÉS REQUISES POUR L'EMPLOI ET CONTRAINTES DU POSTE

Connaissances réglementaires (code de l'Environnement), connaissance des procédures d'instruction des dossiers et de contrôle des ICPE, capacité à rédiger des actes administratifs courants, cycle d'habilitation et commissionnement à mener impliquant un volet formation consistant (en tant que de besoin).

Capacités à discuter, négocier, travailler en groupe et animer un collectif, à observer, identifier et rendre compte, à travailler en équipe projet. Sens de la communication et des relations humaines en interne et en externe, faire preuve de rigueur et de discrétion.

III – NATURE DE L'ENGAGEMENT

Contrat à durée déterminée de 3 ans

IV – RÉMUNÉRATION

Rémunération à l'INM 560

V – LES CONDITIONS À REMPLIR

Les candidats possédant la nationalité française doivent remplir les conditions suivantes :

- jouir de leurs droits civiques,
- ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, inscrites au bulletin n°2 du casier judiciaire,
- se trouver en position régulière au regard du code du service national,
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction, compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Les candidats ressortissants des États membres de la communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ont accès, dans les conditions prévues au statut général, aux corps, cadres d'emplois et emplois. Toutefois, ils n'ont pas accès aux emplois dont les attributions soit ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté, soit comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice des prérogatives de puissance publique de l'État ou des autres collectivités publiques.

VI – LOCALISATION

Le poste offert est situé au siège de la DTAM - **Boulevard Constant Colmay - 97500 SAINT-PIERRE.**

VII – MODALITÉS DE CANDIDATURE

• CONSTITUTION DU DOSSIER

Les candidats doivent constituer un dossier de candidature comprenant :

- ◆ une **lettre de candidature – motivation** précisant leur situation professionnelle actuelle (sans emploi, CDD, CDI, intérim) ;
- ◆ un **curriculum vitae détaillé** incluant notamment le lieu de résidence, le niveau d'études ainsi que le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés s'il y a lieu et leur statut (intérim, CDD, CDI) ;
- ◆ une **copie recto verso de leur pièce d'identité valide.**
- ◆ Une **copie des diplômes**

• DATE ET LIEU DE DÉPÔT DE VOTRE DOSSIER

Le dossier de candidature est à retourner soit contre récépissé à l'accueil de la DTAM à Saint-Pierre soit par mail à l'adresse suivante : sg.dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr

au plus tard pour :

le lundi 12 novembre 2018 – date de clôture des inscriptions

Attention :

**les dossiers parvenus après la date de clôture des inscriptions
ne seront pas pris en compte : ils seront déclarés irrecevables.**

VIII – MODALITÉS DE SÉLECTION

- **PREMIÈRE PHASE : analyse des dossiers par une commission de sélection**

Les dossiers de candidature sont examinés par une commission de sélection dans le courant du mois de novembre 2018 dans un objectif d'adéquation maximale entre les profils des candidats et le poste offert.

- **DEUXIÈME PHASE : Audition des candidats pré-sélectionnés**

Un entretien avec un jury, d'une durée maximale de 30 minutes, aura lieu à compter du **20 novembre 2018** en présentiel dans les locaux de la DTAM à Saint-Pierre, ou par visioconférence.

IX – PRISE DE POSTE

La prise de poste devra impérativement être effective au **31 décembre 2018**.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :

M. Alexandre MARTIAL, secrétaire général

☎ 05 08 41 12 30 – alexandre.martial@equipement-agriculture.gouv.fr